

## **L'amélioration de l'environnement de l'investissement**

---

pour non-respect des obligations et engagements souscrits Journal Officiel de la République Algérienne, n° 46 du 8 mars 2017.

-Décret exécutif n° 17-105 du 6 Jomada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, fixant les modalités d'application des avantages supplémentaires d'exploitation accordés aux investissements créant plus de cent (100) emplois Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2017.

**Textes de lois**

-Loi n° 16- 09 du 29 Chaoual 1437, correspondant au 3août 2016, relative à la promotion de l'investissement, Journal Officiel de la République Algérienne, n° 46 du 3août 2016.

-Loi n° 16- 14 du 28 Rabie El Aouel 1438, correspondant au 28 décembre 2016 portant la loi de finances pour 2017, Journal Officiel de la République Algérienne, n° 77 du 29 décembre 2016.

-Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438, correspondant au 10 janvier 2017, portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME), Journal Officiel de la République Algérienne, n° 02 du 11 janvier 2017.

-Décret exécutif n° 17-100 du 6 Joumada Ethania 1438 , correspondant au 5 mars 2017,modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-356 du 16 Ramadhan 1427, correspondant au 9 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de investissement, Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2017.

-Décret exécutif n° 17-101 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, fixant les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types désinvestissement Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2017.

-Décret exécutif n° 17-102 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, fixant les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation s'y rapportant Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2017.

-Décret exécutif n° 17-103 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, fixant le montant et les modalités de perception de la redevance pour traitement de dossiers d'investissement Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2016.

-Décret exécutif n° 17-104 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, relatif au suivi des investissements et aux sanctions applicables

## L'amélioration de l'environnement de l'investissement

---

**LUCAS R. E.**, « On the mechanics of economic development », Journal of monetary Economic (22), North- Holland, 1988, p.p. 03-42.

**MASSEL B.F.**, « Export instability and economic structure », American Economic Review, Vol.9 (4). 44. 1970.

**MAURO P.**, « Corruption and Growth », Quarterly Journal of Economics, Vol.110, n°03, p.p. 681- 712.

**ROMER P.M.**, « Endogenous Technological Change, The Journal of Political Economy», Vol.98, N° 5, oct.1990, p.p. s71- s102.

**ROMER P.M.**, «Increasing Returns and Long- Run Growth », The Journal on Political Economy, Vol. 94, N° 5, (oct., 1986), p.p. 1002- 1037.

**SID AHMED A.**, « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie », Revue Tiers Monde, n°163, 2000, p.p. 501- 525.

### Références bibliographiques

**BARRO R. J.**, « Government spending in a simple model of endogeneous growth», In The Journal of Political Economy, Vol 99, N° 5, (oct., 1990), p.p. 103 - 125.

**BENABDALLAH Y.**, « Le développement des infrastructures en Algérie : quels effets sur la croissance économique et l'environnement de l'investissement ? », Actes du colloque international « Ouverture et émergence en Méditerranée », Hôtel La Tour Hassan, Rabat, 17 et 18 octobre 2008, p.p. 01-25.

**BENABDALLAH Y.**, « Rente et désindustrialisation », In Confluences-Méditerranée, n°71- automne, L'Harmattan, 2009, p.p. 85- 100.

**BERTHELEMY JEAN-CLAUDE**, « Commerce international et diversification économique », Revue d'économie politique, 5/2005 (Vol. 115), p.p .591-611.

**CAMPAN E., GRIMAUD A.**, « Le syndrome hollandais », Revue d'Economie Politique, n°6, novembre- décembre 1989, p.p. 810-834.

**COTTENET-DJOUFELKIT H.**, « Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie », Document de travail, Agence Française de Développement, n°64, juin 2008, p.p. 1-25.

**COUDERT V.**, « Taux de change des pays exportateurs de matières premières. L'importance des termes de l'échange et de la monnaie d'ancrage », Revue économique, N°3 Vol. 61,2010, p.p.499-509.

**DEVAUX P.**, « Diversification économique dans le Golfe : une dynamique à confirmer », In Conjoncture, Juillet- aout 2013, p.p. 21- 29.

**GELB A.**, « Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », Séminaire du FMI, Ressources naturelles, finance et développement, Alger, 4- 5 novembre 2010.

**KAMGNA S. Y.**, « Diversification économique en Afrique centrale : Etats des lieux et enseignements », MPRA, N°9602, Juillet 2008. Disponible sur <http://mpr.ub.uni-muenchen.de/9602/>, consulté le 06 juillet 2012.

### **Conclusion**

La diversification économique permettrait à l'économie algérienne d'être moins dépendante du secteur des hydrocarbures. Ceci, en boostant les autres secteurs de l'économie, et celui de l'industrie particulièrement qui serait à l'origine de la création d'emplois, de valeurs ajoutées et de la réduction des importations.

Toutefois, en amont, un climat des affaires favorable est une condition nécessaire pour ce faire. Globalement, la dite diversification est conditionnée par un certain nombre de services incontournables : l'éducation, la formation, les capacités scientifiques, les services liés aux infrastructures, les institutions, etc. Et ce, en vue d'accroître l'efficacité des facteurs de production.

En revanche, les classements de l'Algérie dans les rapports annuels de la banque mondiale ne sont pas très prometteurs ! D'ailleurs, il faut remarquer ici que, l'environnement de l'investissement présente dans notre pays, un facteur d'éviction pour les porteurs de projets. De plus, les efforts fournis pour améliorer l'environnement de l'investissement demeurent insuffisants au regard de la communauté internationale.

C'est avec un système judiciaire solide et efficient que les droits et les obligations définis dans les lois se feraient respectés, en vue d'améliorer la qualité des institutions, de lutter contre la corruption et d'offrir aux porteurs de projets un environnement favorable et attractif.

--La diffusion de toute information relative au secteur des PME (il s'agit des données quantitatives et qualitatives à caractères industriel, commercial, juridique, économique, financier, professionnel et technologiques) ;

--L'encouragement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les entreprises ;

--La mise en place d'une bonne gestion fiscale, au sein des entreprises (ceci en optant pour des régimes fiscaux adaptés aux PME ...).<sup>8</sup>

L'application de ces nouvelles mesures juridiques contribuerait sans équivoque à améliorer la position de l'Algérie aussi bien pour l'investissement national qu'étranger<sup>9</sup>.

8- Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438, correspondant au 10 janvier 2017, portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME), Journal Officiel de la République Algérienne, n° 02 du 11 janvier 2017.

9- Notons que la loi 16-09 portant la promotion de l'investissement a été suivis des textes d'application ci- après :

-Décret exécutif n° 17-100 du 6 Joumada Ethania 1438 , correspondant au 5 mars 2017,modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-356 du 16 Ramadhan 1427, correspondant au 9 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de investissement, Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2017.

-Décret exécutif n° 17-101 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, fixant les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types désinvestissement Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2017.

-Décret exécutif n° 17-102 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, fixant les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation s'y rapportant Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2017.

-Décret exécutif n° 17-103 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, fixant le montant et les modalités de perception de la redevance pour traitement de dossiers d'investissement Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2016.

-Décret exécutif n° 17-104 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, relatif au suivi des investissements et aux sanctions applicables pour non-respect des obligations et engagements souscrits Journal Officiel de la République Algérienne, n° 46 du 8 mars 2017.

-Décret exécutif n° 17-105 du 6 Joumada Ethania 1438, correspondant au 5 mars 2017, fixant les modalités d'application des avantages supplémentaires d'exploitation accordés aux investissements créant plus de cent (100) emplois Journal Officiel de la République Algérienne, n° 16 du 8 mars 2017.

## **L'amélioration de l'environnement de l'investissement**

---

Par ailleurs, deux Fonds d'affectation spéciale sont mis en place, à savoir le Fonds de promotion de la compétitivité industrielle et le Fonds d'appui à l'investissement, dont le rôle est essentiellement d'encourager et de promouvoir la création d'entreprises.

Ces Fonds sont assignés à :

--La mise à niveau des PME : en assurant le financement des actions du programme national de mise à niveau des PME (en prenant en charge les frais liés aux études de filières et de branches et ceux liés à la diffusion de l'information économique surtout).

--L'appui à l'investissement : en contribuant avec une part de 25 % du coût de réalisation des infrastructures de base accueillant des projets d'investissement, pour la promotion de ce dernier dans certaines localités, essentiellement.

--La promotion de la compétitivité industrielle : en contribuant aux dépenses relatives à l'amélioration des performances des entreprises (la formation, l'innovation, la recherche et développement, etc.). Globalement, ces Fonds se chargent d'assurer les dépenses se rapportant aux actions de développement de l'intelligence économique et la veille stratégique au sein des entreprises.<sup>7</sup>

En outre, la promotion des PME, l'encouragement de leur création et de leur consolidation sont visées à travers l'amélioration de leur environnement, de leur compétitivité et de leur capacité d'exportation, essentiellement.

Les collectivités locales ont pour rôle de faciliter l'accès au foncier, à l'immobilier, aux zones d'activités industrielles, tout en mettant en place des mesures nécessaires à la promotion des PME.

De plus, des mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME passeraient à travers :

---

7- Loi n° 16- 14 du 28 Rabie El Aouel 1438, correspondant au 28 décembre 2016 portant la loi de finances pour 2017, Journal Officiel de la République Algérienne, n° 77 du 29 décembre 2016.

Il convient de noter qu'en Algérie, l'environnement des affaires constitue désormais l'un des obstacles à l'activité économique. En effet, plusieurs contraintes peuvent être identifiées dans ce domaine :

--Les projets industriels sont pénalisés par la difficulté d'accès au crédit bancaire (de plus ces derniers sont à la fois aléatoires et à délais jugés longs) ;

--La difficulté d'accès aux assiettes foncières industrielles est aussi un facteur d'éviction pour les porteurs de projets industriels, tout en étant une source de rente de situation pour certains agents économiques (source de corruption) ;

--La menace de la concurrence déloyale provenant du secteur informel est également dissuasive pour le marché formel. Etant donné que les coûts de ce dernier sont plus élevés.

3/ Nouvelles mesures juridiques visant la promotion de l'investissement en Algérie

En matière d'efforts fournis par l'Etat, visant l'incitation à l'investissement, plusieurs avantages sont définis, pour encourager l'acte d'entreprendre :

Il s'agit, au titre de la phase de réalisation de mettre en place des incitations fiscales, parafiscales et douanières attractives pour les entreprises, comme l'exonération de droits de douane et la franchise de la TVA pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement, à titre d'exemple.

Par ailleurs, et au titre de la phase d'exploitation, de faire bénéficier les entreprises et pour une durée de trois ans de l'exonération de l'IBS et de la TAP, par exemple.

De plus, d'autres facilités concernant le foncier sont mises en place, comme la prise en charge des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement, par exemple<sup>6</sup>.

---

6- Loi n° 16- 09 du 29 Chaoual 1437, correspondant au 3août 2016 , relative à la promotion de l'investissement, Journal Officiel de la République Algérienne, n° 46 du 3août 2016.

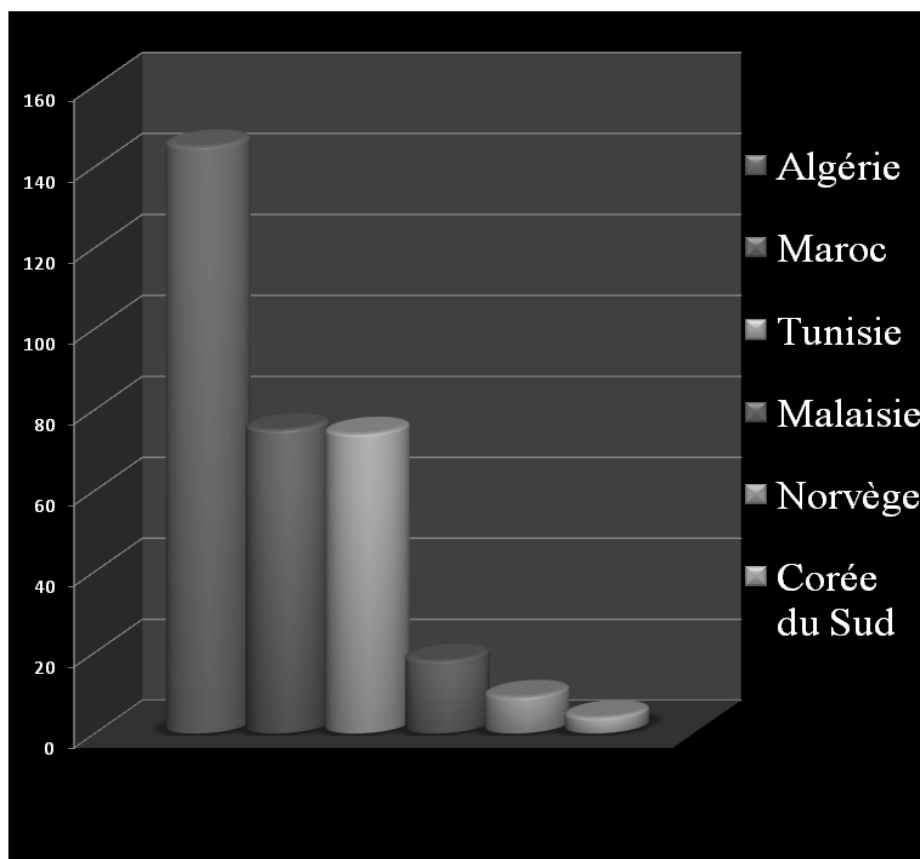


## L'amélioration de l'environnement de l'investissement

Les mauvais classements obtenus par l'Algérie, en matière de facilité à faire des affaires et sa distance de la frontière, c'est-à-dire son éloignement des meilleures performances mondiales, témoigne de la fragilité du cadre juridique régissant l'investissement.

A ce titre, les efforts fournis en matière d'amélioration de l'environnement des affaires demeurent insuffisants au regard de la communauté internationale. Ce qui explique le retard de l'Algérie, comparativement à des pays voisins comme la Tunisie ou le Maroc ; à des pays émergents comme le Chili, l'Indonésie ou la Corée du Sud ou à des pays ayant réussi à transformer la rente pétrolière en développement économique comme la Malaisie.

Figure n°02 : Un regard comparatif



Source : établie à partir du rapport de la BM, 2017

-- En matière de délai pour créer une entreprise: 20 jours en Algérie, 20,1 en moyenne pour la région MENA et 8,3 en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Dans le domaine des conditions d'obtention de permis de construire, l'Algérie est classée 77ème, avec :

-- En matière de nombre de procédures pour l'octroi de permis de construire 17 en Algérie : 15,1 en moyenne pour la région MENA et 12,1 en moyenne pour les pays de l'OCDE;

--En matière de délai d'octroi de permis de construire: 130 jours en Algérie, 129,5 en moyenne pour la région MENA et 152,1 en moyenne pour les pays de l'OCDE.

En ce qui concerne le critère de transfert de propriété, l'Algérie est classée 162ème, avec:

--en matière de nombre de procédures : 10 en Algérie, 5,7 en moyenne pour la région MENA et 4,7 en moyenne pour les pays de l'OCDE;

--en matière de délai : 55 jours en Algérie, 30,5 en moyenne pour la région MENA et 22,5 en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Concernant le raccordement à l'électricité, l'Algérie est classée 118ème, avec:

-- Un nombre de procédures de : 5 en Algérie, 5 en moyenne pour la région MENA et 4,8 en moyenne pour les pays de l'OCDE ;

--En matière de délai de raccordement à l'électricité: 180 jours en Algérie, 81,7 en moyenne pour la région MENA et 76,2 en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Il ressort des rapports de la Banque Mondiale que l'Algérie obtient de mauvais classements en matière du climat des affaires. Il est manifeste que, de tels classements ne pourraient que contribuer négativement, à l'attractivité des IDE, de sous-traitance ou encore de co-localisation des entreprises. Ce qui freinerait davantage le processus de substitution aux importations et de diversification économique, de façon générale.

## L'amélioration de l'environnement de l'investissement

---

Par la suite, et à partir de 2016, il y a eu un élargissement de ces critères à d'autres domaines qui sont regroupés sous cinq autres ensembles, à savoir :5

- 1--L'obtention de prêts ;
- 2--La protection des investisseurs minoritaires ;
- 3--Le paiement des Taxes et Impôts ;
- 4--Le commerce transfrontalier ;
- 5--Le règlement de l'insolvabilité.

Nous nous appuyons dans ce travail sur les rapports annuels de La Banque Mondiale pour dresser un état évolutif du climat des affaires en Algérie.

Entre 2007 et 2016, l'Algérie ne fait que reculer en matière de facilité à y investir: 126 à 145 (perte de 19 places): Les réformes réglementaires en Algérie n'ont pas eu les effets escomptés.

Entre 2015 et 2016 l'Algérie passe du rang de 143 au rang 145 sur un total de pays de 189. (Elle perd ainsi 2 places);

Dans le rapport de Doing Business 2017, on retient que l'Algérie est classée cent cinquante sixième, ce qui lui a permis de gagner sept places par rapport au classement de 2016 (163ème place). Par rapport aux dix ensembles de critères retenus par le projet Doing Business, l'Algérie a obtenu son meilleur score dans l'ensemble relatif à l'obtention de permis de construire : elle est passée à la 77ème place alors qu'en 2015 elle était classée à la 127ème place.

Dans le domaine de création d'entreprises, l'Algérie est classée en 2017 à la 142ème place sur les 190 pays sélectionnés, avec un gain de 3 places par rapport à l'année 2016 :

--En matière du nombre de procédures pour créer une entreprise : 12 en Algérie, 7,8 en moyenne pour la région MENA et 4,8 en moyenne pour les pays de l'OCDE ;

---

5- Le premier rapport Doing Business, publié en 2003, ne portait que sur cinq ensembles d'indicateurs dans 133 pays.

Ce qui permet, par ailleurs, d'encourager la production nationale et sa substitution aux importations.

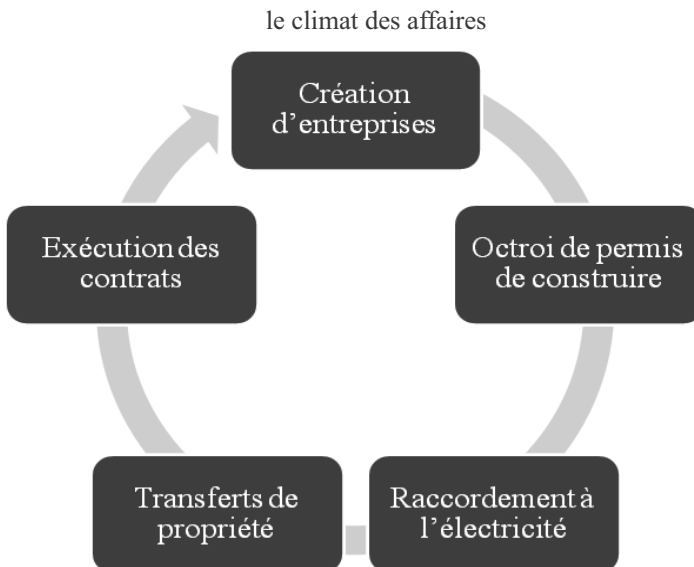
De ce fait, il y a lieu de dissuader le secteur informel, et l'intégration des activités informelles dans le circuit économique légal.

Sans oublier l'attractivité des IDE et l'intégration de l'économie nationale dans la chaîne des valeurs mondiale.

## 2-2/ Les aspects retenus par la Banque Mondiale pour l'évaluation du climat des affaires

Depuis 2002, la Banque Mondiale se met à mesurer la réglementation des affaires dans un échantillon de 190 économies. Chaque année elle publie un rapport Doing Business dans lequel elle effectue un classement de ces pays en matière de réglementation s'appliquant aux entreprises tout au long de leur cycle de vie, selon un ensemble de critères en relation avec la création et l'accompagnement des PME. Au départ et jusqu'à 2015, ces critères étaient regroupés en cinq ensembles, qui sont :

Figure n°01 : Les aspects retenus initialement par la BM, pour évaluer



Source : Rapports Doing Business

## **L'amélioration de l'environnement de l'investissement**

---

- Les choix politiques orientant les politiques économiques commerciales et les politiques économiques industrielles vers l'objectif de diversifier l'économie. Ceci, en encourageant l'investissement dans un tel ou tel secteur, en mettant à la disposition des entrepreneurs des facilités et des exonérations fiscales, par exemple (il s'agit donc des différentes incitations aux entreprises).

- Les variables macroéconomiques (le taux d'intérêt, le taux de change, taux d'imposition...), qui ont aussi un impact sur les choix des agents économiques de façon générale ;

- La qualité institutionnelle, en améliorant le mode de gouvernance, en luttant contre la corruption et le clientélisme...;

- L'accès facile aux différents marchés, en éliminant les barrières, notamment s'agissant des marchés publics.

Notons à ce niveau, que les facteurs de croissance endogène sont les principaux déterminants de la diversification économique, à côté de tous les éléments constituant le cadre de l'investissement, proprement dit.

### **2/ L'environnement de l'investissement en Algérie: état des lieux et perspectives**

Le climat des affaires ou cadre de l'investissement correspond justement, aux principaux aspects qui influencent positivement ou négativement l'entrepreneuriat dans une économie donnée.

Plus globalement, il convient de souligner que ces aspects sont déterminants pour le processus de diversification économique.

#### **2-1/ Les enjeux de l'environnement de l'investissement**

L'environnement de l'investissement présente un certain nombre d'enjeux que nous récapitulons brièvement dans ce qui suit :

En effet, un environnement favorable à l'investissement permet la création de nouvelles entreprises, l'accompagnement, l'extension et la mise à niveau de celles qui existent déjà.

Par cette même création d'entreprises, il y a création d'emplois, de valeurs ajoutées et de richesses.

d'apprentissage, ce qui permet d'améliorer la productivité et d'accroître les revenus.

Ces apprentissages qui se constituent sur le long terme permettent de consolider le capital humain, dans le sens du développement des compétences grâce à l'acquisition d'un savoir-faire<sup>3</sup>.

• **L'élargissement de l'espace des produits**

Il s'agit de permettre à une économie de produire plus d'externalités pour se diversifier davantage.

A titre d'exemple, une entreprise qui produit et exporte des laves-linge est aisément en mesure de produire et d'exporter des laves-vaisselle, ou même d'autres produits électroménagers. Ceci est permis par le fait que ces différents articles appartiennent à un même espace des produits, ils font donc appel à un savoir-faire connexe, à des connaissances, des compétences et des marchés communs. Ce qui n'est pas permis dans le cas du secteur pétrolier qui n'a pas de liens manifestes avec le reste de l'économie et qui a peu d'effets d'entraînement ; le secteur pétrolier est en fait, un secteur enclavé.

**1-2/ Les principaux déterminants de la diversification économique**

La réussite d'un processus de diversification économique dépend de plusieurs facteurs qui peuvent être résumés comme suit :<sup>4</sup>

- Les facteurs physiques et matériels qui constituent un préalable à l'investissement. Il s'agit ici des différents investissements publics qui offrent des externalités positives pour les entreprises. Retenons à titre d'exemple l'investissement dans l'infrastructure ;

- Les facteurs humains comme l'investissement dans l'amélioration de la qualité du capital humain ; et ce grâce à la formation et aux recyclages.

---

3- GELB A., « Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », Séminaire du FMI, Ressources naturelles, finance et développement, Alger, 4- 5 novembre 2010, p. 11.

4-KAMGNA S. Y. « Diversification économique en Afrique centrale : Etats des lieux et enseignements », MPRA, N°9602, Juillet 2008, p.25 , Disponible sur <http://mpra.ub.uni-muenchen.de/9602/>, consulté le 20 mai 2016.

mondiale<sup>1</sup>. Ce qui s'explique par les enjeux de la diversification économique qui se résument comme suit :

### •-La création d'emplois

Les politiques de diversification économique visant le développement des secteurs non pétroliers s'avèrent nécessaires pour résorber le chômage, étant donné que le secteur pétrolier est un secteur capitalistique qui emploie peu de main d'œuvre.<sup>2</sup>

### • La dilution des risques

La vulnérabilité d'une économie est toujours due aux risques qu'elle encourt. A titre d'exemple, il faut noter que la vulnérabilité et la fragilité de l'économie algérienne sont en rapport avec la fluctuation des cours du pétrole, essentiellement.

Par ailleurs, une économie peut être fragile aussi face à un changement technologique ou à l'arrivée de nouveaux concurrents.

Dans ce contexte, la diversification économique présente un moyen efficace pour réduire les risques du commerce extérieur et pour varier les sources de revenu d'un pays, en augmentant le volume des recettes des exportations et en les diversifiant.

### • La promotion du produit local

La diversification économique permet de promouvoir qualitativement et quantitativement les produits locaux, en vue de satisfaire la demande locale et de répondre à ses exigences. Ce qui permet, par conséquence de réduire le volume des importations et d'intensifier à ce titre, la substitution aux importations.

### • La réalisation des performances économiques à long terme

La production dans le secteur industriel est à l'origine d'un processus

---

1- SID AHMED A., « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie ». In: Tiers-Monde, n°163, tome 41, 2000, p.p. 501-521, p.12.

2-DEVAUX P., « Diversification économique dans le Golfe : une dynamique à confirmer », In Conjoncture économique p.p. 21-29 , Juillet- août 2013, p.23.

Dans un deuxième temps, nous présentons la notion de climat des affaires et ses principaux enjeux. L'accent serait mis sur les aspects retenus par la banque mondiale pour évaluer le climat de l'investissement dans un certain nombre de pays.

Nous nous intéressons aussi à l'état des lieux du climat de l'investissement en Algérie, en nous basant sur les différents rapports Doing Business qui nous permettent d'évaluer la position de l'Algérie dans les différents classements réalisés.

Enfin, nous mettons en relief, les nouvelles dispositions juridiques visant l'amélioration de l'environnement des affaires en Algérie.

### **1/ La diversification économique : enjeux et déterminants**

La diversification économique renvoie à l'élargissement de l'appareil productif, pour permettre de développer la division du travail d'une économie donnée.

En matière de diversification de la production, il est important de faire la distinction entre la diversification horizontale de la production qui vise l'émergence de nouveaux secteurs d'activités (il s'agit d'investir dans de nouveaux secteurs de l'économie) ; et la diversification verticale qui vise l'élargissement de la gamme des produits fabriqués dans un même secteur (il y a un effet d'entraînement pour les autres produits connexes).

#### **1-1 / Les principaux enjeux de la diversification économique**

La priorité pour l'économie algérienne est de mettre en place des leviers de rupture avec la rente pétrolière, en remédiant au déséquilibre existant entre ses secteurs économiques. En effet, l'économie de l'Algérie est largement dépendante du secteur des hydrocarbures, au détriment du secteur industriel et du secteur agricole.

De plus, l'importance du secteur des biens non échangeables (les services) dans les secteurs hors hydrocarbures lui attribue le caractère tertiaire.

Il est donc impératif pour l'Algérie de créer une économie compétitive, non vulnérable aux crises et capable de s'insérer efficacement dans l'économie



# **L'amélioration de l'environnement de l'investissement comme condition incontournable pour une diversification économique en Algérie**

**CHIKH- AMNACHE Sabrina**

Université Mouloud MAMMERY, Tizi-Ouzou-  
Maître de Conférences -B-

## **Introduction**

Le contexte actuel de conjoncture pétrolière défavorable pour l'économie algérienne montre d'une manière ardue les limites que connaît une économie dépendante essentiellement de ses ressources naturelles.

A ce titre, le passage d'un Etat rentier à un Etat développementaliste et donc d'une économie de rente à une économie diversifiée semble être une panacée pour l'Algérie. Il s'agit donc d'élargir le tissu économique, en mettant en place, un cadre des investissements favorable à la création des petites et moyennes entreprises, essentiellement, et de consolider celles existant déjà.

En fait, nous nous interrogeons dans ce papier sur l'impact de l'environnement de l'investissement en Algérie sur la lenteur du processus de diversification de l'économie algérienne.

Nous posons ici la problématique suivante : Dans quelle mesure, le climat de l'investissement est-il dissuasif à la diversification de l'économie algérienne ?

En vue d'apporter des éléments de réponse à cette problématique, nous présentons dans un premier temps, la notion de diversification économique, en mettant l'accent sur ses enjeux et ses déterminants.